



MOTO-CLUB de TOURISME du SUD PARISIEN
16 Rue Victor Hugo - 94880 NOISEAU

Mobile : 06 07 06 49 45

Courriel : mctourisme@free.fr

Site : mctourisme.org



BALADE DES FOUS ALLIER

Samedi 12 avril 2025

Départ à 9h00

Hôtel Restaurant Campanile Vichy
74 Av. de Vichy - 03700 Bellerive-sur-Allier

Règlement Particulier

Article 1 :

Le MCTSP organise une balade intitulée « Balade des Fous Allier » comptant pour une étape intermédiaire du Championnat de France de Tourisme FFM 2025.

Article 2 :

Ce rassemblement est ouvert aux pilotes et passagers de 2 roues et 3 roues motorisés, immatriculés et assurés tels que définis par le Code Sportif de la FFM et homologués pour circuler sur la voie publique.

Ils doivent être dans un état normal de fonctionnement et soumis au contrôle technique suivant l'âge du véhicule. Les conducteurs doivent être titulaires d'un permis de conduire valide correspondant à la catégorie du véhicule utilisé.

Article 3 :

Pour être classé, chaque participant devra se présenter avec le plein fait, sa licence NTO 2025 ainsi que son carnet de pointage qui sera tamponné à cette occasion puis au pointage d'arrivée.

Article 4 :

Le trajet exact de la balade du samedi 12 avril sera communiqué lors du contrôle au départ sous forme de Roadbook simplifié ou de fichier GPX.

Article 5 :

En s'inscrivant, chaque participant devra présenter son permis de conduire, un casque, des gants conformes au Code de la Route. Son contrôle technique sera demandé si le véhicule en a l'obligation. Il s'engage également à respecter le Code de la Route, le règlement de l'organisation et restera responsable de ses actes pendant la balade. La non-présentation du certificat d'immatriculation, du permis de conduire et du contrôle technique autorise l'organisateur à refuser le participant sur le rassemblement, y compris hors classement.

Le respect de l'environnement s'impose à tous les pratiquants.

Article 6 :

Le tarif inclus le café de bienvenue, les visites et animations du samedi 12 avril et le déjeuner du samedi.

Nous vous offrons la possibilité de réserver l'hôtel pour les nuits de vendredi et samedi soir à un tarif préférentiel si la demande de réservation est faite avant le 15 mars 2025.

Celui-ci sera le lieu de départ. Les tarifs de la manifestation sont fournis en annexe.

Article 7 :

Le pointage sera validé le samedi 12 avril au départ puis à l'arrivée de la balade le samedi entre 17h-18h . Le kilométrage d'un participant quittant la balade en cours ne pourra être validé.

Article 8 :

Les participants acceptent d'être photographiés ou filmés par l'organisateur. Ils acceptent également l'exploitation de leur image et de celle de leur véhicule par l'organisateur, à titre gratuit, non commercial, sur tous supports et sans limitation de durée.

Article 9 :

Les réclamations doivent être faites suivant les dispositions du règlement du CFT 2025 et du Code Sportif FFM 2025.

Article 10 :

En aucun cas, les conditions atmosphériques ou autres ne peuvent être considérées comme motif d'annulation.

Article 11 :

Les inscriptions doivent parvenir au plus tard le 27 mars 2025 accompagnées du règlement pour être prises en compte. Le règlement se fera exclusivement par virement bancaire.

Article 12 :

Les places seront limitées à 40 personnes pour des raisons de logistique.
Les inscriptions seront prises au fur et à mesure de leur réception.

Article 13 :

Le départ est fixé à : Hôtel Restaurant Campanile Vichy 74 Av. de Vichy, 03700 Bellerive-sur-Allier.

Article 14 :

Le masque reste recommandé pour la visite en intérieur pour les personnes fragiles.

Visa Club
MCTSP
mctourisme@free.fr
16 rue Victor Hugo
94880 NOISEAU
06 07 06 49 45



05/03/2025

Visa Ligue club
LIGUE MOTOCYCLISTE
ILE DE FRANCE
6, rue du 8 mai 1945
91470 LIMOURS
Tel: +01 61 80 48 45
liguemoto.idf@wanadoo.fr
05103/2025

Visa Ligue Lieu
10 MARS 2025
LIGUE MOTOCYCLISTE
AUVERGNE-RHONE-ALPES
2416 Chemin de la Neuve
26600 LA ROCHE DE GLUN
Tel: 04 75 55 22 50

Visa FFM



74 Av. Parrotier
75011 Paris
01 49 23 77 01
ffm@moto.com



Montant de l'inscription

Licencié FFM	Jusqu'au 27 mars 2025	À partir du 28 mars 2025
1 personne	45€	55€
Non licencié	Jusqu'au 27 mars 2025	À partir du 28 mars 2025
1 personne	55€	65€

**Afin de faciliter le travail des organisateurs, le règlement se fera uniquement par virement.
En mentionnant Balade des Fous Allier**

CCM DU PLATEAU BRIARD 3 PLACE DE L'EGLISE 94370 SUCY EN BRIE

REF BANCAIRES DU CLUB : FR76 1027 8061 6900 0223 6400 155

Bonne route à tous

Balade des Fous Allier

N°	Nom	Prénom	Pilote	Passager	N° licence FFM	Total €	Mobile
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							

Tarifs Hôtel Campanile

Le Moto Club de Tourisme du Sud Parisien réserve **uniquement** les chambres.

L'hôtel et les petits déjeuners éventuels seront à régler dès leur arrivée.

Si des repas ou des consommations sont pris sur place ceux-ci seront à régler par les participants

1 nuit 2 personnes sans petit déjeuner	2 nuits 2 personnes sans petit déjeuner
48,30 €	96,60 €

Taxe de séjour 2€50 par jour